# RESUME DES DECISIONS
# DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 FEVRIER 2026

## Renouvellement de la convention ENGIE – Electrabel (2026-2030)

Le Conseil communal a pris connaissance et marqué son accord sur le **renouvellement de la convention entre ENGIE – Electrabel et les 17 communes avoisinantes de la centrale nucléaire de Tihange** pour la période **2026 à 2030**.

En raison de la **diminution du nombre d'unités nucléaires en fonctionnement**, le montant global alloué aux Communes a été revu à la baisse.

Dans le cadre de la nouvelle convention, la Commune d'Amay percevra :

- **157.733 € en 2026**
- **140.698 € en 2027**
- **124.494 € par an de 2028 à 2030**

**Ce renouvellement permettra à notre Commune de continuer à bénéficier d'un soutien financier important**, tout en s'inscrivant dans un cadre plus structuré et plus exigeant en matière de projets durables, tel que le projet de rénovation et d'isolation de la toiture du hall omnisports (réalisé pour un montant de 254.080.78 €).

## Adoption définitive du Schéma de Développement Communal (SDC)

Le **Conseil communal** a adopté définitivement le **Schéma de Développement Communal révisé**, après la procédure d'enquête publique et la consultation des différentes instances régionales et provinciales.

### Objectif du SDC

Le Schéma de Développement Communal définit les grandes orientations de **l'aménagement du territoire**, en intégrant les enjeux environnementaux, urbains et de mobilité pour notre commune.

### Étapes importantes

- **Consultation des instances** : plusieurs services régionaux et commissions (SPW, ARNE, MI, CESE Wallonie, CCATM, Province de Liège…) ont été sollicités.
- **Avis recueillis** : certains avis ont été explicitement donnés, d'autres réputés favorables par défaut.
- **Enquête publique** : du 20 octobre au 19 novembre 2025, deux réclamations ont été enregistrées et traitées.
- **Intégration des recommandations** : toutes les observations des commissions et réclamations ont été intégrées dans la **déclaration environnementale**, accompagnée des mesures de suivi des impacts significatifs sur l'environnement.

## Décisions prises

1. **Adoption définitive du SDC révisé**.
2. **Production de la déclaration environnementale**, incluant les mesures de suivi des incidences environnementales.
3. **Transmission du dossier complet** au **Gouvernement wallon** pour approbation

## Ce que cela signifie pour les citoyens

- Le SDC constitue le **cadre officiel de l'aménagement communal** pour les prochaines années.
- Les décisions sont **transparentes et environnementalement encadrées**, avec un suivi régulier des impacts sur la nature et le cadre de vie.
- La commune pourra désormais **mettre en œuvre des projets conformes au SDC**, en tenant compte des recommandations environnementales et des avis des autorités consultées.

# Rapport annuel du conseiller énergie – Année 2025

Le **Conseiller énergie** de la Commune a poursuivi en 2025 son rôle de suivi et d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et des équipements publics, dans le cadre du programme **"Communes Energ'Ethiques"**.

## Travaux réalisés et en cours

### Bâtiments communaux – isolation et enveloppe :

- **Achevés :** École des Thiers (châssis + isolation), Hall omnisports (toiture et menuiseries), ventilation de l'École des Thiers.
- **En cours :** Salle du Tambour (toiture et châssis), remplacement d'un châssis aux Maîtres du feu.

### Chauffage et climatisation :

- Installation de **pompes à chaleur réversibles** dans des bureaux et logements communaux.
- Remplacement de chaudières et systèmes d'eau chaude sanitaire (Hall omnisports, Gymnase, logements).
- Modernisation de la régulation du chauffage de la bibliothèque.

### Éclairage :

- Remplacement de l'éclairage public et de l'éclairage des bâtiments communaux par des **LED plus économes** (Hall omnisports, Centre culturel, école communale des Thiers…).
- Travaux en cours pour l'éclairage du Hall de l'environnement et de la Collégiale.

## Énergies renouvelables :

- **Photovoltaïque installé** sur la Maison communale et l'Office du Tourisme.

## Autres initiatives :

- Ventilation mécanique contrôlée dans les bâtiments et logements communaux.
- Protections solaires extérieures mobiles pour lutter contre la surchauffe.
- Acquisition d'un **véhicule de service 100% électrique**.

## Impact sur l'énergie et l'environnement

- Réduction annuelle de **226.000 kWh de gaz** et **311.000 kWh d'électricité**.
- Économie de **~135 tonnes de CO2** par an.
- Réduction financière substantielle sur les factures énergétiques communales.

## Missions complémentaires du Conseiller énergie

- Gestion de projets et suivi de chantier.
- Vérification des factures d'énergie et suivi des systèmes de chauffage/ventilation.
- Conseils techniques sur divers dossiers et suivi des **subsides UREBA**.
- Suivi des marchés cadres énergie (pellets, gaz, électricité).
- Suivi de l'éclairage public avec RESA.

**En résumé :** La Commune continue à investir dans des travaux prioritaires d'efficacité énergétique et de rénovation durable, permettant des économies financières, une réduction des émissions de CO2 et une amélioration du confort pour tous les usagers.